



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

15 JUN 1987

Decisione

1064

Berne, le 1er juin 1987

Aide financière de Frs 8 millions à la Guinée-Bissau pour soutenir un programme d'ajustement structurel administré par l'IDA, en cofinancement avec le Fonds Spécial d'aide à l'Afrique

Vu la proposition du DFAE du 1er juin 1987

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

Une aide financière non-remboursable de fr. 8 millions est accordée en faveur du Programme d'ajustement structurel de l'IDA à la Guinée-Bissau. L'accord y relatif avec l'IDA ne sera signé qu'après que l'OFAEE aura confirmé à la DDA que sa contribution au "Reconstruction Import Credit I" a été totalement engagée.

Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de programme de Frs 1,8 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 18 septembre 1984). Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme,
le secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	7	-
		EVED		
		BK		
X		EFK	2	-
X		Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 1er juin 1987

Fera l'objet
d'un communiqué
de presse après
la signature de
l'accord

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Aide financière de Frs 8 millions à la Guinée-Bissau pour soutenir un programme d'ajustements structurels administré par l'IDA, en cofinancement avec le Fonds Spécial d'aide à l'Afrique.

I

Cette proposition recommande l'octroi d'une aide financière non-remboursable de Frs 8 millions à la Guinée-Bissau, dans le cadre du Fonds Spécial d'aide à l'Afrique administré par l'IDA, pour soutenir un programme de réformes structurelles destinées à rétablir l'équilibre financier et à relancer de façon durable la croissance de l'économie guinéenne.

Le Fonds Spécial d'aide à l'Afrique au sud du Sahara (FSA) est une initiative prise en 1985 par la communauté internationale pour aider les pays les plus pauvres d'Afrique à mettre un frein au déclin de leur économie et à restaurer la croissance à moyen terme. Le FSA, qui a une durée de 3 ans (1985/88), a permis de mobiliser environ \$ 1,6 milliards auprès de 18 pays, pour la plupart industrialisés, et la Banque Mondiale (IDA). La Suisse y participe pour un montant de Frs 80,4 millions sous forme de financement conjoint. Elle a déjà cofinancé des programmes d'ajustements structurels au Sénégal, au Burundi et en Tanzanie. Le FSA a pour but d'apporter un soutien rapide aux pays d'Afrique subsaharienne qui affirment leur volonté de résoudre les problèmes économiques en procédant à des mesures d'ajustements structurels importantes et à des réformes profondes de leurs politiques économiques.

Suite aux accords intervenus récemment avec le Fonds Monétaire International sur un programme de stabilisation, et avec la Banque Mondiale sur un programme d'ajustements structurels, la Guinée-Bissau, qui traverse une grave crise économique depuis son indépendance (1974), a été incluse dans le groupe de pays éligibles pour le FSA.

Dans le cadre du premier programme d'ajustements structurels de la Guinée-Bissau, qui représente la première phase d'un processus d'ajustement à long terme, le Gouvernement s'engage dans des changements fondamentaux de la politique économique du pays, notamment moins d'intervention et de contrôles étatiques et plus de confiance dans les forces du marché pour assurer une meilleure allocation des ressources. La Guinée-Bissau bénéficie d'une aide financière globale de \$ 42 millions pour soutenir son programme, selon le plan de financement suivant : un crédit de l'IDA (DTS 8 millions), un crédit du FSA (DTS 4 millions), des financements conjoints (FSA) de la Suisse (Frs 8 millions) et de l'Arabie Saoudite (Rials 12 millions), et des financements parallèles de la République Fédérale d'Allemagne (DM 4 millions), de la Banque Africaine de Développement (UA 10 millions), et du Fonds International pour le Développement Agricole (US\$ 5 millions).

Les fonds mis à disposition contribueront à alléger la charge financière pesant sur la Guinée-Bissau pendant la période d'ajustement et serviront à financer des importations essentielles du secteur public et du secteur privé dans le cadre des réorientations économiques décidées, mais sans introduire un lien direct entre les éléments du programme (mesures macro-économiques et sectorielles) et les biens et services financés. Ils apporteront ainsi un soutien global à la réalisation des réformes introduites pour rétablir la croissance économique à moyen terme, tout en permettant de réduire à court terme les coûts sociaux et politiques de certaines mesures d'ajustement.

L'octroi de l'aide financière est soumise à l'adoption préalable des réformes macro-économiques et sectorielles jugées indispensables pour stabiliser et relancer l'économie sur des bases saines. Le décaissement des fonds se fera en principe en deux tranches de \$ 21 millions, en fonction des progrès réalisés dans l'application globale du programme et l'adoption des mesures spécifiques convenues.

L'IDA fonctionnera en qualité d'administrateur de la contribution suisse et de coordinateur de l'exécution du programme selon les procédures standards de cofinancement. Les arrangements prévus permettront à la Confédération de rester associée au dialogue sur la réalisation du programme. En tant qu'administrateur de la contribution, l'IDA signera un accord à cet effet avec la Guinée-Bissau en juin 1987. Si l'application du programme se déroule normalement, la contribution suisse devrait être totalement décaissée au cours de la période 1987/88.

II

A. Situation économique de la Guinée-Bissau

Depuis son indépendance en 1974, la Guinée-Bissau a adopté un programme ambitieux d'investissements publics qui mettait l'accent sur l'industrialisation et négligeait l'agriculture. Il en est résulté une lourde dette extérieure sans un accroissement parallèle de la capacité économique de faire face à cette dette. Un taux de change surévalué et des politiques de prix inadéquates associées à un système de commercialisation inefficace ont découragé la production agricole, réduit les exportations, favorisé le développement de marchés parallèles, et conduit à une dépendance accrue de l'aide externe pour le financement d'une grande part des importations de

biens essentiels. Un accroissement rapide des crédits de la Banque Nationale au Gouvernement a engendré une inflation interne, qui a accru la surévaluation du taux de change. Parallèlement la situation de la balance des paiements est restée précaire, les arriérés s'accumulant. Les importations ont dû être rationnées et les producteurs agricoles n'ont plus pu se procurer les biens de consommation désirés. La situation économique a été aggravée par des circonstances défavorables hors du contrôle des autorités, telles que sécheresse et - par intervalles - des prix mondiaux déprimés pour certains produits à l'exportation (huile de palme, arachides).

En 1983, le Gouvernement a adopté une stratégie de développement orientée vers l'économie de marché et fondée sur l'agriculture, par le biais d'un programme de stabilisation visant à corriger les distorsions de prix et à gérer plus efficacement les finances publiques. Ces mesures comprenaient une dévaluation substantielle du peso (suivie de mini-dévaluations hebdomadaires), une hausse des prix à la production, une hausse des impôts et - pour la première fois - le paiement d'intérêt sur les dépôts d'épargne.

Le programme de redressement économique a été soutenu par un crédit de l'IDA (10 millions de dollars) cofinancé par l'OFAEE (4,5 millions de francs suisses). Ces fonds devaient servir au financement d'intrants pour l'agriculture, les transports et l'énergie et de biens de consommation à destination des paysans et qui devaient les inciter à augmenter leur production. L'utilisation de ces fonds prévue pour la période décembre 1984 à novembre 1985 a subi des retards considérables. A fin 1986 restaient encore 1,2 millions de dollars sur la contribution IDA et à fin avril 1987 3,1 millions de francs sur la contribution de l'OFAEE. Les raisons de ces retards sont nombreuses. Elles proviennent à la fois de la faiblesse de l'administration et d'un manque de supervision de la part de la Banque Mondiale qui était trop confiante dans les capacités de gestion du Gouvernement (voir détails en annexe). Ces retards ont évidemment influencé les résultats du programme de relance. Ils ont amené la Banque Mondiale à resserrer sa supervision et à prendre diverses mesures de renforcement institutionnel, en coopération avec d'autres donateurs, de sorte que de tels retards ne devraient plus se reproduire.

D'autre part, les mesures d'ajustement prises par le Gouvernement en 1985 et 1986 ont été trop timides et trop tardives par rapport à ce qui avait été annoncé en 1984. Certains succès ont pu être enregistrés au niveau de la production agricole, mais la situation économique de la Guinée-Bissau reste fort précaire. Elle se caractérise par :

- un important déficit commercial (près de 40% du PIB en 1986) engendré par une consommation publique et privée excessive par rapport au PIB, ainsi que par un taux de change surévalué favorisant les importations et décourageant les exportations;
- un programme d'investissements publics trop lourd et difficile à gérer, malgré une réduction de 18% en 1986;
- un déficit budgétaire équivalent à un quart du PIB en 1986, qui doit être financé par un volume intenable d'emprunts internes et externes;
- une croissance rapide de la masse monétaire - plus de 25% p.a. en 1986 - engendrée par le déficit budgétaire, et qui neutralise l'effet des dévaluations hebdomadaires;
- une forte dépendance de l'assistance externe, équivalant à la moitié du PIB, qui n'est pas affectée d'une façon optimale;
- une croissance rapide de la dette extérieure, avec un service de la dette dépassant la capacité de paiement du pays, ce qui conduit à un accroissement constant des arriérés externes.

Le Gouvernement a acquis la conviction qu'en raison de l'ampleur de la crise économique - notamment au niveau des distorsions de prix et des déséquilibres macro-économiques -, une politique de mini-réformes restera inefficace. C'est pourquoi il a décidé de procéder à de profonds ajustements structurels, afin d'éviter de se trouver dans une situation inextricable.

B. Le programme d'ajustements structurels

Le Gouvernement entend poursuivre une stratégie de développement - coordonnée avec le programme de stabilisation du FMI - exploitant l'avantage d'une base relativement ample de ressources naturelles pour l'expansion d'une agriculture à bas prix de revient. On tiendra compte des structures socio-économiques en zones rurales, qui reposent sur des petits producteurs difficiles à appuyer par le biais de grands projets publics, et dont le contact avec le secteur moderne s'effectue essentiellement par le biais de petits intermédiaires. Il sera aussi tenu compte du fait que la Guinée-Bissau ne dispose que d'un petit marché interne et que la main d'oeuvre capable de soutenir une industrie moderne est fort rare.

Les objectifs du programme sont les suivants : (1) expansion de la production agricole et des exportations, (2) redimensionnement du secteur public, (3) mobilisation de ressources externes à des conditions de faveur par le biais d'une stratégie financière concertée, afin de réaliser une stabilisation à moyen terme et une croissance équilibrée à long terme. Pour atteindre ces objectifs, le programme d'ajustement structurel comprend les volets suivants :

1. Les mesures macro-économiques sont destinées à compléter les mesures adoptées dans le cadre du programme du FMI, et visent à rétablir les équilibres internes et externes. Elles comportent : (a) une dévaluation substantielle, jusqu'à un niveau très proche du taux parallèle actuel, (b) une libéralisation par étapes du commerce et des prix, (c) l'adoption d'une politique monétaire restrictive, (d) un accroissement des recettes fiscales et douanières, (e) une réduction des dépenses publiques courantes, notamment par une réduction des effectifs et des salaires réels de la fonction publique, (f) une réduction et restructuration du programme d'investissements publics, (g) une restructuration du secteur des entreprises publiques.
2. Pour stimuler la croissance, il est prévu : (a) dans le secteur agricole, d'accroître les prix à la production, d'éliminer les taxes à l'exportation, d'améliorer les infrastructures de base appuyant les petits producteurs, de libéraliser la commercialisation dans les zones rurales, d'améliorer la planification des investissements agricoles et de remodeler le système de licences de pêche; (b) dans le secteur de l'énergie, de renforcer la structure institutionnelle et de remanier la politique des prix et tarifs, de façon à couvrir les coûts effectifs et éliminer les exportations clandestines de carburant; (c) dans le secteur du commerce et des transports, de poursuivre et amplifier la politique d'ouverture à la concurrence du secteur privé, d'éliminer progressivement tout contrôle des prix.
3. Sur le plan des finances internes, il est prévu notamment d'améliorer les services bancaires en accroissant le nombre de "banques mobiles" au niveau villageois, de séparer les fonctions de banque centrale et les fonctions commerciales de la Banque Nationale et d'encourager la formation de l'épargne par une rémunération réelle positive.

Sur le plan des finances extérieures, le Gouvernement négociera une restructuration globale de sa dette externe, en vue d'assurer que le service de la dette soit adapté à la capacité de paiement réelle du pays. Cette restructuration ira de pair avec une stratégie de coordination des aides à la Guinée-Bissau, s'appuyant sur le mécanisme des Tables rondes périodiques.

C. Appréciation du programme

Fort de l'aval de la base du Parti, le Gouvernement s'engage dans des changements fondamentaux dans la politique économique du pays afin de renforcer les premières mesures prises en 1983. Il va mettre en oeuvre un premier programme cohérent, mis au point en collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale, dont les objectifs sont limités et réalistes : il s'agit de permettre à l'économie de la Guinée-Bissau de déployer pleinement son potentiel, en éliminant les entraves structurelles qui l'affectent actuellement. Il est à prévoir que ce processus exigera une série de programmes s'étendant sur une dizaine d'années, au terme desquelles la Guinée-Bissau dépendra encore de l'assistance étrangère - elle est l'un des pays les plus pauvres - mais dans une mesure nettement réduite.

Les mesures envisagées dans ce programme, qui traduisent l'amorce de changements fondamentaux, nous paraissent valables. Elles répondent aux nécessités actuelles qui sont tout d'abord celles de la stabilisation, tout en ouvrant la voie à une croissance plus soutenue, reposant sur des bases assainies. Si le programme est exécuté comme prévu, les chances d'une relance effective sont bonnes. On s'attend à ce que la croissance du PIB soit de 4.1% par an pendant les cinq prochaines années, grâce à de meilleures incitations à la production et à l'exportation, une meilleure disponibilité d'intrants, une concentration des investissements sur des projets à rendement élevé et rapide, et une allocation plus efficiente des devises disponibles. Par ailleurs, la production et les investissements privés seront stimulés par un cadre légal et institutionnel plus favorable à l'économie de marché.

Le risque principal est posé par la faible capacité administrative dans les régions rurales, qui pourrait causer des retards dans l'exécution du programme. Pour limiter ce risque le programme a été conçu sur la base du déconstrôle et de la libéralisation, l'Etat se bornant à appuyer les activités productives, avec un appui substantiel d'assistance technique externe. L'autre risque est social : une redistribution du pouvoir d'achat en faveur des producteurs agricoles allant de pair avec des licenciements massifs de fonctionnaires risque de créer des troubles sociaux dans les zones urbaines. Pour y parer, des programmes spéciaux diminueront l'impact des hausses de prix sur les fonctionnaires, et permettront de recycler les fonctionnaires licenciés. Ces programmes comprendront : (a) des distributions de riz à des prix de faveur pour les groupes de fonctionnaires des classes inférieures, (b) des programmes de santé et d'éducation pour ces mêmes groupes, (c) un programme de formation et de redéploiement appuyé par le PNUD et le BIT, (d) ainsi que la création d'une unité spéciale au Ministère du Plan, chargée d'évaluer les conséquences sociales du programme.

Les risques et coûts immédiats du programme nous paraissent acceptables et supportables par rapport aux bénéfices escomptés dans le futur. Par ailleurs, si l'on renonçait à l'ajustement structurel dans la conjoncture actuelle, la situation économique ne ferait que s'aggraver au détriment des plus défavorisés.

D. Justification de la contribution suisse

Une participation suisse au programme nous paraît justifiée pour les raisons suivantes :

- Le programme d'ajustements structurels nous semble réaliste compte tenu de la situation économique actuelle et des capacités d'ajustement de l'économie guinéenne et mérite d'être soutenu. Il contribuera à relancer la croissance.
- Il y a un besoin urgent de financement d'importations aussi bien pour la réhabilitation du secteur des exportations et des transports que pour l'acquisition des biens de consommation. Le programme envisagé permettra l'augmentation des importations de premières nécessité et servira à appuyer des politiques susceptibles d'améliorer l'environnement des projets de développement entrepris par le Gouvernement.
- Cette participation s'intègre bien avec les actions déjà financées par la Confédération en Guinée-Bissau : Reconstruction Import Credit I (OFAEE/1984), réhabilitation du secteur commercial (DDA/1985), fourniture de véhicules de transport commercial (DDA/1986).

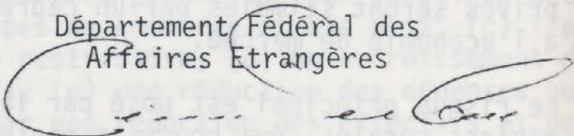
III

L'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures (OFAEE) et l'Administration Fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

IV

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

Département Fédéral des
Affaires Etrangères


Pierre Aubert

Extrait du Procès-verbal

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour information
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) pour information
- EFK 2 pour information
- Fin Del pour information

Pour co-rapport à

- Département Fédéral de l'Economie Publique
- Département Fédéral des Finances

Annexes

- Projet de décision du Conseil Fédéral
- Coopération suisse avec la Guinée-Bissau
- Guinée-Bissau : indicateurs économiques
- Liste des documents ayant servi de base à la préparation de la présente proposition et se trouvant à disposition à la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire.

COOPERATION SUISSE AVEC LA GUINEE-BISSAU

Actions en cours

Aide financière de Frs 8 millions à la Guinée-Bissau pour soutenir un programme d'ajustement structurel administré par l'IDA, en cofinancement avec le Fonds Spécial d'aide à l'Afrique

Vu la proposition du DFAE du 1er juin 1987

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

d'accorder une aide financière non-remboursable de Frs 8 millions en faveur du Programme d'ajustement structurel de l'IDA à la Guinée-Bissau. L'accord y-relatif avec l'IDA ne sera signé qu'après que l'OFAEE aura confirmé à la DDA que sa contribution au "Reconstruction Import Credit I" a été totalement engagée.

Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de programme de Frs 1,8 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 18 septembre 1984). Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

1.4. BARRAGES ANTI-SEL

Contribution de Fr. 60'000.- accordée en 1986 pour la réalisation d'une étude géotechnique par l'Institut pour la mécanique des sols de l'EPFL. Une poursuite et une amplification de cette action dépendra des résultats de l'étude.

1.5. COFINANCEMENT DE PROJETS DE SWISSAID

Voir points 3 et 4 ci-après.

COOPERATION SUISSE AVEC LA GUINEE-BISSAU

Actions en cours

1. DDA

1.1. PROGRAMME D'EDUCATION DES ADULTES

Phase 2 : Fr. 420'000.-, durée de deux ans et demi

Appui à un programme d'alphabétisation fonctionnelle, destiné en premier lieu aux adultes qui doivent être alphabétisés pour pouvoir exercer leurs activités. L'accord couvrant la phase 2 sera signé en mai/juin 1987.

1.2. ASSISTANCE A LA REHABILITATION DU SECTEUR COMMERCIAL

Phase 1 : Fr. 2'150'000.-, durée d'octobre 1985 à juin 1988

Financement : (a) de deux conseillers auprès du Ministère du Commerce et du Tourisme, chargés d'appuyer la mise en place d'une politique des prix et d'une politique commerciale, (b) d'une étude des besoins en formation pour le personnel du secteur commercial, (c) de la mise en place d'un système de formation de ce personnel.

Une deuxième phase de 3 ans est en préparation. La contribution prévue de Fr. 3,9 Mios permettra d'exécuter le programme de formation mis au point dans la première phase, ce qui constitue un appui important et urgent pour le programme d'ajustements structurels.

1.3. APPUI PONCTUEL AU SECTEUR COMMERCIAL PRIVE PAR LA FOURNITURE DE VEHICULES DE TRANSPORT

Montant de la contribution : Fr. 500'000.-

Fourniture en avril 1987 de 22 camions de petit tonnage (3,5 T) avec un lot de pièces de rechange destinés à être vendus à crédit aux commerçants privés afin de leur permettre d'assurer la commercialisation de la récolte 1986/87. Le paiement des camions sera effectué sous forme de produits agricoles exportables dont la contre-valeur sera déposée dans un fonds dont l'utilisation sera décidée d'un commun accord entre la DDA et le Ministère du Commerce.

1.4. BARRAGES ANTI-SEL

Contribution de Fr. 60'000.- accordée en 1986 pour la réalisation d'une étude géotechnique par l'Institut pour la mécanique des sols de l'EPFZ. Une poursuite et une amplification de cette action dépendra des résultats de l'étude.

1.5. COFINANCEMENT DE PROJETS DE SWISSAID

Voir points 3 et 4 ci-après.

2. OFAEE

Aide à la balance des paiements

Fr. 4,5 millions (1984).

Ce cofinancement de l'OFAEE avec l'IDA (celle-ci participant pour un montant de US \$ 10 millions) s'inscrit dans le cadre d'un programme global de réhabilitation (Reconstruction Import Credit I) et donne suite aux engagements pris par la Suisse lors de la Table Ronde de Lisbonne. Ce programme a connu des difficultés de réalisation qui ont sensiblement ralenti le décaissement de la contribution suisse. Les problèmes rencontrés ont été les suivants :

- a) mauvaise gestion de la dette : à trois reprises la Guinée-Bissau a fait l'objet de sanctions pour arriérés et le programme a dû être interrompu pour une durée totale de 8 mois entre janvier 1985 et décembre 1986;
- b) faiblesse de l'administration guinéenne : la procédure a mal fonctionné à tous les stades (établissement des listes des produits à importer, appels d'offres, paiements aux fournisseurs, transports maritimes, dédouanements); cette contrainte s'atténue progressivement, grâce à l'assistance technique extérieure, y compris celle accordée par la DDA pour la réhabilitation du secteur commercial. Pour le programme d'ajustements structurels, cette assistance sera renforcée au niveau de "l'unité de gestion de l'aide à la balance des paiements", grâce à un financement de la Banque Africaine de Développement;
- c) non-respect de certains points de l'accord par le Gouvernement;
- d) faible capacité financière des commerçants les empêchant d'acquérir les biens importés en grandes quantités : sous l'effet du programme de réhabilitation du secteur commercial, et en fonction du développement de leurs opérations dans un cadre institutionnel plus favorable, les commerçants ont pu peu à peu accroître leur capacité financière. Cette évolution s'accroîtra sous l'effet des nouvelles mesures d'ajustement structurel;
- e) décision de la Banque nationale de Guinée-Bissau d'utiliser la contribution de la Banque Mondiale avant la contribution suisse;
- f) supervision initialement insuffisante de la part de la Banque Mondiale : 2 missions par an, pas d'assistance technique pour le déroulement des opérations;
- g) la contribution de l'OFAEE couvrait une liste positive de biens, ce qui limitait la gamme des biens pouvant être acquis sous financement suisse : cette contrainte disparaîtra dans le cas de SAL I, puisque la contribution suisse de Fr. 8.0 millions se fera sur la base d'une liste négative.

Suite aux mesures prises récemment par la Banque Mondiale pour accélérer l'utilisation du solde non-utilisé de la contribution OFAEE, il est prévu que celui-ci sera virtuellement engagé lorsque notre aide financière pour le programme d'ajustements structurels sera disponible.

GUINÉE-BISSAU

- 3 -

INDICATEURS ECONOMIQUES

3. SWISSAID

La Guinée-Bissau est un pays de concentration pour SWISSAID, qui dispose d'un coordonnateur à Bissau. Bénéficiant de l'appui financier de la DDA, le programme de SWISSAID dans ce pays couvre les secteurs suivants :

. promotion de l'artisanat	-	4	projets
. santé générale	-	4	projets
. formation	-	1	projet
. coopératives de transport	-	1	projet

4. VOLUME DE L'APD SUISSE EN GUINÉE-BISSAU (en '000 frs)

	1982	1983	1984	1985	1986
<u>DDA</u>					
Production laitière	238	876	599	361	181
Education des adultes	245	-	-	70	35
Réhabilitation sect.commercial	-	-	-	925	275
Véhicules de transport	-	-	-	-	500
Petites actions	-	-	-	96	55
Experts associés PNUD/Volontaires	103	143	149	36	-
Bourses de stages	86	166	48	8	7
Cofinancements projets SWISSAID	161	16	163	406	293
Aide humanitaire	33	-	19	1	25
<u>OFAEE</u>					
Aide à la balance des paiements *	-	-	4500	-	-
<u>TOTAL APD</u>	866	1201	5478	1903	1371
* décomptes reçus :	4.2	4.2	8.0	- 7.6	- 13.0
1379					

GUINEE-BISSAU

INDICATEURS ECONOMIQUES

Population : 930'000 (1985)
 Taux d'accroissement le plus récent : 3.9 % par an
 PNB par habitant (1986) : US\$ 185
 Superficie : 36'125 km²

	1982	1983	1984	1985	1986
<u>Comptabilité nationale</u> (taux de croissance réel en %)					
Croissance PIB	4.2	-3.4	5.5	4.3	-1.0
agriculture	4.2	-5.0	2.4	3.0	6.0
industrie	3.0	-1.4	-5.0	-0.4	-3.0
services	4.3	-4.2	3.0	4.4	-2.4
Consommation	12.1	-3.5	7.6	5.5	-2.6
Investissement brut	28.1	-3.0	5.5	10.1	-9.2
Exportations	-10.5	-7.4	36.7	-27.6	10.6
Importations	38.8	-4.1	16.3	2.9	-1.8
<u>Prix</u>					
Déflateur PIB (1986 = 100)	24.9	30.5	50.3	72.9	100.0
Taux de change officiel pesos/\$)	39.9	42.9	100.0	160.0	205.0
<u>Finances publiques</u> (principales composantes en % du PIB)					
Revenus ordinaires	11.5	11.2	13.8	11.7	11.0
Dépenses courantes	26.2	24.8	22.8	19.9	19.9
Déficit budgétaire (après dons)	-25.8	n.d.	-27.8	-29.7	-26.2
Emprunts internes	12.8	n.d.	7.5	6.7	11.7
Emprunts externes	11.9	n.d.	20.3	23.0	14.5
<u>Balance des paiements</u> : (principales composantes en mios US\$)					
Exportations (biens et services)	17.4	15.5	25.6	20.1	24.0
Importations (biens et services)	-84.2	-74.5	-82.6	-85.4	-78.8
Balance des revenus	-66.8	-59.0	-57.0	-65.3	-54.8
Transferts officiels nets (dons)	44.7	43.0	29.3	25.4	27.3
Arriérés (accroissement +)	4.2	4.2	8.0	7.6	11.0
<u>Principales exportations</u> (en % du total biens)					
Noix de cajou	9.3	13.9	28.0	41.4	44.7
Poisson	36.5	23.3	18.0	27.6	26.0
Huile de palme	13.6	15.1	16.0	8.6	10.6
Arachides	27.1	39.5	23.0	16.4	12.0
Autres	13.5	8.2	15.0	6.0	6.7

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Beschluss

Decision

15. Juni 1987

Documents principaux ayant servi de base à la préparation de la proposition de crédit et se trouvant à disposition à la DDA

1. World Bank, Agricultural Sector Project, Initiating Project brief, January 1985.
2. World Bank, Guinea-Bissau at the crossroads : a prescription for comprehensive adjustment, July 29, 1986.
3. World Bank, First structural adjustment credit, Initiating Memorandum, October 28, 1986. in Wien, 17. - 26.6.1987
4. Gouvernement de Guinée-Bissau : lettre de politique de développement 1987-1988, décembre 1986. EDI vom 5. Juni 1987
5. DDA, Back to Office Report, Pré-négociation d'un crédit d'ajustement structurel, 17 février 1987.
6. World Bank, IDA President's Report on a proposed development credit for a structural adjustment program, February 24, 1987.
7. DDA, Entrée en matière, Crédit d'ajustement structurel (en cofinancement avec l'IDA dans le cadre de la FSA), 4 mars 1987.
8. DDA, Back to Office Report, Négociation d'un premier crédit d'ajustement structurel, 2 avril 1987.

Stellvertreter
delegationschef:

Beauftragte:

andere Delegierte:

der Bundesver-
waltung angehörende
Beamte, ohne Kosten-
ersatz (je nach Bedarf)

Herr Flavio CURTI
Bundesrat, Chef des Departementes
des Innern

- Herr Jend STÄHELIN (17.-26.6.87)
Dr. iur., Minister, stellvertretender
Direktor der Direktion für internationale
Organisationen

- Herr Beat ROOS (17.-20.6.87)
Prof. Dr. med., Direktor des Bundesamtes
für Gesundheitswesen

- Herr Pierre HELG (17.-26.6.87)
Dr. iur., Diplomatischer Mitarbeiter,
Direktion für internationale Organisationen

- Herr Walter SIBOLD (17.-26.6.87)
Fürsprecher, Vizedirektor der Bundesanwalt-
schaft, Chef des Zentralpolizeibüros

- Herr Jean-Pierre BERTSCHINGER (21.-25.6.87)
Dr. pharm., Chef der Abteilung Pharmazie
des Bundesamtes für Gesundheitswesen

- Herr Ambros UCHTENHAGEN
Prof. Dr. med., Direktor des sozial-
psychiatrischen Dienstes der psychiatrischen
Universitätsklinik Zürich

- Herr Peter HEPP
Dr. iur., Vizedirektor, Schweizerische
Gesellschaft für chemische Industrie, Zürich